

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 11 février 2015, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Patrick Boisselle	Saint-Aimé
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont absents :

Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en caucus.

**HOMMAGE À M. ANDRÉ VILLIARD**

Dès l'ouverture de la séance, M. le Préfet Claude Pothier prend la parole pour rendre hommage à la mémoire de M. André Villiard, décédé le 24 janvier dernier. M. Villiard a été membre du Conseil de la MRC pendant 23 ans à titre de maire de la Municipalité de Saint-Michel-d'Yamaska, soit de 1982 à 2005.

Les membres du Conseil se joignent à M. Pothier pour offrir leurs plus sincères condoléances à la famille de M. Villiard.

2015-02-22

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Report du point 11.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-02-23 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 14 JANVIER 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 janvier 2015 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-24 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 14 JUILLET 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) du 14 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-25 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 11 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 11 novembre 2014 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-26 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU DU 8 JANVIER 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 8 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-27 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 9 janvier au 5 février 2015 et totalisant 392 790,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-28

**POSITION DE LA MRC CONCERNANT LES PROJETS DU GOUVERNEMENT POUR LA RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS**

CONSIDÉRANT les changements structurels proposés récemment par le gouvernement du Québec dans les domaines de l'administration scolaire, de la santé, du développement économique et du développement communautaire;

CONSIDÉRANT le fait que plus les lieux de décision dans ces secteurs stratégiques sont près des citoyens, plus ils sont adaptés à leurs besoins réels;

CONSIDÉRANT que le territoire d'une MRC correspond au territoire de gouvernance adapté à ces besoins (identification et livraison);

CONSIDÉRANT que le contexte électoral dans la circonscription de Richelieu amène les acteurs du gouvernement à se déplacer et à être sensibles aux enjeux régionaux;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

1. de solliciter une rencontre à la MRC de Pierre-De Saurel, dans les meilleurs délais, avec le premier ministre, M. Philippe Couillard, et les ministres concernés afin que des échanges constructifs puissent avoir lieu, entre élus et représentants des citoyens, sur les intentions gouvernementales pour notre région;
2. d'aviser le gouvernement du Québec que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :
  - se sent très préoccupé par tout ce que le gouvernement planifie actuellement à ce sujet;
  - est d'avis que le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel doit conserver ses acquis essentiels et souhaite que sa ville centre, Sorel-Tracy :
    - o demeure un des pôles importants de développement en Montérégie;
    - o puisse ainsi assumer pleinement son rôle de ville centre dans la MRC de Pierre-De Saurel;
    - o puisse continuer à améliorer son pouvoir attractif afin de favoriser une occupation du territoire optimale, basée sur des services de qualité, adaptés aux besoins et identifiés par des centres décisionnels de proximité, sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Denis Marion souligne qu'un communiqué a été publié par la MRC afin d'annoncer qu'une somme de 500 000 \$ sera disponible dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 pour les municipalités rurales du territoire.

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard précise que la Coop de services Internet Pierre-De Saurel analyse présentement un projet qui pourrait être financé dans le cadre du Pacte rural 2014-2019. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet qui permettrait d'offrir gratuitement l'accès à un réseau internet sans fil dans les parcs des municipalités situées sur le territoire de la MRC.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard mentionne avoir participé au dernier comité régional des cours d'eau et que lors de cette rencontre les membres du comité ont étudié les demandes d'intervention pour l'année 2015.

M. le Conseiller régional Gilles Salvat précise que plusieurs rencontres de l'Office du tourisme ont eu lieu depuis la période des Fêtes et que cet organisme est en période de restructuration.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin annonce l'ouverture officielle du Centre animalier Pierre-De Saurel et invite les membres du Conseil à s'informer des services offerts par ce centre.

M. le Préfet Claude Pothier fait part de sa participation à plusieurs rencontres du comité de transition de la CRÉ Montérégie-Est, comité mis sur pied afin de discuter de tous les aspects reliés à la fermeture de cet organisme. M. Pothier indique également avoir participé à une rencontre du comité de pilotage de l'Écocollectivité, laquelle portait essentiellement sur la préparation du Forum des élus qui aura sous peu.

---

2015-02-29

**AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 337-14 modifiant le règlement de zonage numéro 290-06 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Il présente également la recommandation du Comité consultatif agricole (CCA) relative à ce règlement de modification (référence : résolution numéro CCA 2015-01-04).

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 337-14 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-30

**AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ CONCERNANT UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DE ZONAGE (MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel (Municipalité) désire transmettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a soumis à la MRC un premier projet de règlement de modification (numéro 340-15) visant à modifier son plan de zonage afin d'agrandir la zone agricole A-2 à même la zone de maisons mobiles Rm-1;

CONSIDÉRANT que cette modification permet de refléter l'utilisation réelle du sol de la zone Rm-1;

CONSIDÉRANT que cette modification extrait de la zone Rm-1 des boisés et permet à la Base de Plein Air Ville La Joie inc. d'aménager des activités récréatives sur sa propriété actuellement comprise dans la zone Rm-1;

CONSIDÉRANT que les activités récréatives sont déjà incluses dans les dispositions des zones agricoles A au règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ désire recevoir l'avis de la MRC sur le premier projet de règlement numéro 340-15 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les espaces visés par la modification de zonage seront utilisés selon les activités compatibles déjà incluses à la réglementation de zonage de la Municipalité ainsi qu'au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les espaces visés représentent une récupération de terrains propices autant à l'agriculture qu'aux autres activités que peut autoriser la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les usages visés de ces espaces n'auront aucune répercussion sur le développement de l'agriculture et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que les espaces visés sont situés en pleine zone agricole, autant en vertu de la réglementation municipale et régionale qu'en vertu de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT que la CPTAQ doit aussi, dans sa démarche d'analyse d'une demande d'autorisation, demander l'avis de la Fédération de l'UPA concernée;

CONSIDÉRANT que les utilisations déjà prévues à la réglementation municipale ne créent, dans la majorité des cas, aucune contrainte en matière environnementale pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire) et sont de nature minimale pour d'autres;

CONSIDÉRANT que les utilisations déjà prévues à la réglementation municipale n'engendrent pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distance reliées aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que ce premier projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel pour les activités compatibles à l'affectation « Le milieu rural » (section 2.1.2 du document complémentaire);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC avise la CPTAQ que le premier projet de règlement numéro 340-15 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est conforme au schéma d'aménagement et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-31

**AUTORISATION DE LANCER DEUX APPELS D'OFFRES EN VUE DE L'OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE PROJETS D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser cet été des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- C1501 : Branche 5, Troisième rivière du Pot-au-Beurre (Saint-Robert);
- C1502 : Deuxième Décharge du CN (Saint-Aimé);
- C1503 : Décharge du CN (Saint-Aimé et Saint-Louis);
- C1508 : Chemin Saint-Antoine (Saint-Gérard-Majella);
- C1509 : Décharge Saint-Antoine (Saint-Gérard-Majella);
- C1511 : Première Décharge du CN (Saint-Aimé);
- C1512 : Décharge du Cordon (Saint-Gérard-Majella et Yamaska);
- C1513 : Branche 8, Première rivière du Pot-au-Beurre (Sainte-Victoire-de-Sorel);

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit également des travaux d'aménagement dans le cours d'eau suivant :

- C1503 : Décharge du CN (Saint-Aimé et Saint-Louis) - Aménagement d'un seuil;

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que les travaux à réaliser pour les contrats C1502, C1503 et C1511 sont situés dans le même bassin versant, soit celui du Ruisseau des Sœurs;

CONSIDÉRANT que le Ruisseau des Sœurs présente des problématiques importantes et qu'en 1988 le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) recommandait des travaux d'aménagement d'un seuil dans un de ces tributaires situés en amont, soit la Décharge du CN (C1503);

CONSIDÉRANT que la réfection de ce seuil est prévue par la MRC dans le cadre de la réalisation des travaux (C1503);

CONSIDÉRANT que la nature et la planification particulières des travaux à réaliser pour les contrats C1502, C1503 et C1511 exigent des compétences spécifiques au sein des professionnels requis;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres sur invitation pour ces services professionnels;

CONSIDÉRANT les règles applicables relativement à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ces contrats;

CONSIDÉRANT les mémos de la coordonnatrice à la gestion des cours présentés en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le déclenchement de la procédure d'appels d'offres sur invitation et adopte les critères de sélection (incluant la grille de pondération) en vue du lancement :

- d'un premier appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour les travaux relatifs aux cours d'eau suivants :
  - C1501 : Branche 5, Troisième rivière du Pot-au-Beurre (Saint-Robert);
  - C1508 : Chemin Saint-Antoine (Saint-Gérard-Majella);
  - C1509 : Décharge Saint-Antoine (Saint-Gérard-Majella);
  - C1512 : Décharge du Cordon (Saint-Gérard-Majella et Yamaska);
  - C1513 : Branche 8, Première rivière du Pot-au-Beurre (Sainte-Victoire-de-Sorel);
  
- d'un deuxième appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour les travaux relatifs aux cours d'eau suivants :
  - C1502 : Deuxième Décharge (Saint-Aimé);
  - C1503 : Décharge du CN (Saint-Aimé et Saint-Louis);
  - C1511 : Première Décharge du CN (Saint-Aimé);
  - C1503 : Décharge du CN (Saint-Aimé et Saint-Louis) - Aménagement d'un seuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'EXPLORATION ET L'ÉVALUATION DES BESOINS EN RECHERCHE POUR L'HISTOIRE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par M. Mathieu Pontbriand, historien, concernant l'exploration et l'évaluation des besoins en recherche pour l'histoire des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

2015-02-32

#### **AUTORISATION DE FINANCER LA RÉALISATION DE TROIS CIRCUITS TOURISTIQUES (SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU, SAINTE-ANNE-DE-SOREL ET SAINT-JOSEPH-DE-SOREL) ET NOMINATION D'UN SIGNATAIRE DANS LE CADRE DE CES PROJETS**

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 mars 2012, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, devenu depuis le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville de Sorel-Tracy et la MRC de Pierre-De Saurel ont conclu une entente triennale pour développer et financer des projets inscrits au plan d'action de leur politique culturelle respective;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.2 de cette entente, la MRC est responsable de la gestion régulière de l'entente;

CONSIDÉRANT que le MCC s'est engagé à contribuer financièrement aux projets ciblés par la MRC;

CONSIDÉRANT que l'un de ces projets est l'élaboration de circuits touristiques patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que trois (3) municipalités ont développé ou développeront sous peu un circuit touristique propre à leur municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le financement de ce projet permettant ainsi la réalisation de circuits touristiques dans les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu pour un montant total de 21 000 \$ (7 000 \$ par municipalité);
- le coordonnateur à la politique culturelle à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-33

**COLLABORATION DE LA MRC (HUMAINE ET FINANCIÈRE) POUR LA MISE SUR PIED DU PROJET DE TRAVAILLEUR DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS VULNÉRABLES (PLAN D'ACTION MADA)**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro CRF-2014-10-36 qui a été adoptée par le comité régional de la famille à sa réunion du 14 octobre 2014 au sujet du projet de travailleur de milieu auprès des personnes âgées vulnérables.

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est a lancé un appel de projets pour des initiatives visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que la MRC vient tout juste de terminer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en collaboration avec la table de concertation « Agir pour mieux vieillir »;

CONSIDÉRANT que le projet « Travailleur de milieu auprès des aînés vulnérables » a été présenté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel à la CRÉ Montérégie Est dans le cadre de l'appel de projets;

CONSIDÉRANT que ce projet est intégré au plan d'action MADA de la MRC;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet nécessite l'embauche d'une ressource;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, pour bénéficier d'une telle ressource, de recourir aux sommes disponibles dans le cadre de l'appel de projets de la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que ce projet peut également bénéficier d'une contribution financière de la MRC représentant une somme totale de 5 000 \$, soit 2 500 \$ pour l'année 2015 et 2 500 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la table de concertation « Agir pour mieux vieillir », en partenariat avec la MRC, pourrait disposer d'un montant de 100 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ces sommes serviront à payer deux (2) ans de salaire au travailleur de milieu;

CONSIDÉRANT que l'appel de projets de la CRÉ est maintenu, malgré les récentes décisions gouvernementales en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que ces décisions gouvernementales ont occasionné des délais et que les projets seront sélectionnés d'ici le 31 mars prochain;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- confirme sa participation financière au projet « Travailleur de milieu auprès des aînés vulnérables » pour une somme totale de 5 000 \$, soit 2 500 \$ pour l'année 2015 et 2 500 \$ pour l'année 2016, à la condition que le projet soit accepté dans le cadre de l'appel de projets de la CRÉ Montérégie Est;
- autorise le coordonnateur à la politique familiale et des aînés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt demande le vote en expliquant son opposition.

POUR : 11 voix

CONTRE : 2 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente près de 96 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1293-2013).

**ADOPTÉ À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2015-02-34

**RECONNAISSANCE DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE À TITRE DE COMITÉ DE SUIVI RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que la MRC vient tout juste de terminer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté sa politique régionale des aînés, ainsi que le plan d'action s'y rattachant (réf. : 2014-11-283);

CONSIDÉRANT que plusieurs actions de ce plan seront mises en branle prochainement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC reconnaisse le comité régional de la famille à titre de comité de suivi responsable de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique régionale des aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2015-02-35

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE COVABAR POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LE CHEMIN DU POISSON JAUNE »**

CONSIDÉRANT que le COVABAR et la MRC ont décidé de s'associer au projet « Le chemin du poisson jaune » pour une troisième année consécutive;

CONSIDÉRANT que ce projet a comme objectif de sensibiliser les citoyens à la qualité de l'eau en général, tout en leur rappelant que tous les petits gestes peuvent avoir un impact important sur les écosystèmes aquatiques;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, une activité se déroulera dans huit (8) classes de cinq (5) écoles situées sur le territoire de la MRC, laquelle comportera deux volets, soit une présentation en classe suivie d'une sortie à l'extérieur pour aller peindre les poissons jaunes près des bouches d'égout;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC conclue une entente de partenariat avec le COVABAR pour la gestion de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Patrick Boisselle

Que le Conseil de la MRC accepte de conclure une entente de partenariat avec le COVABAR pour la réalisation du projet « Le chemin du poisson jaune » et autorise le coordonnateur à la politique familiale et des aînés à la signer pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES DEMANDES DE SUBVENTION ACCEPTÉES OU ANNULÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE LA SHQ**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les demandes de subvention acceptées ou annulées dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au cours de l'année 2014.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES CERTIFICATS DÉLIVRÉS OU REFUSÉS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU RCI NUMÉRO 130-02**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les certificats délivrés ou refusés dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02 au cours de l'année 2014.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT STATISTIQUE TRIENNAL (2012, 2013, 2014) DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU RCI NUMÉRO 130-02**

Les membres prennent connaissance du rapport statistique triennal (2012, 2013, 2014) préparé par l'inspecteur régional dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

2015-02-36

#### **EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS (CONGÉ DE MATERNITÉ DE V. MASSÉ)**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale et des aînés, quittera temporairement son poste à compter du 7 avril 2015 pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une ressource est nécessaire pour la durée de ce congé de maternité;

CONSIDÉRANT que la candidature de M<sup>me</sup> Marie-Pier Beaudoin a été recommandée aux membres du Conseil pour ce remplacement;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Marie-Pier Beaudoin entrera en fonction le 7 avril 2015;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Pier Beaudoin au poste de coordonnateur à la politique familiale et des aînés pour la durée du congé de maternité de M<sup>me</sup> Véronique Massé, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-37

#### **EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN COMPTABLE**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, à sa réunion du comité général de travail du 14 janvier 2015, acceptait d'enclencher le processus d'embauche d'une ressource permanente au poste de technicien comptable;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée en janvier 2015 pour pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche soumise par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint - gestionnaire des ressources humaines et la directrice des ressources financières et matérielles en date du 11 février 2015 (note confidentielle);

CONSIDÉRANT que l'entrée en fonction est prévue le 2 mars 2015;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Isabelle Morvan au poste de technicien comptable, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-38

#### **EMBAUCHE AU POSTE DE CONTRÔLEUR DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (REMPLACEMENT DE D. LEPRÊTRE)**

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Danielle Leprêtre au poste de contrôleur du contrat de collecte et de gestion des matières résiduelles le 23 janvier dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager une ressource jusqu'en avril 2015, soit jusqu'à la fin du congé de maternité de M<sup>me</sup> Audrey Leclerc;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. François Ménard a été recommandée aux membres du Conseil pour ce remplacement;

CONSIDÉRANT que M. François Ménard entrera en fonction le 16 février 2015;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M. François Ménard au poste de contrôleur du contrat de collecte et de gestion des matières résiduelles jusqu'en avril 2015, soit jusqu'à la fin du congé de maternité de M<sup>me</sup> Audrey Leclerc, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-39

**OCTROI D'UNE COMMANDITE POUR LE GALA DU MÉRITE ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT la demande de participation financière reçue du comité organisateur du 30<sup>e</sup> Gala du mérite économique qui aura lieu le samedi 25 avril prochain;

CONSIDÉRANT que cet important événement annuel vise à récompenser et à reconnaître l'excellence et la détermination d'hommes et de femmes qui contribuent au dynamisme entrepreneurial de la région;

CONSIDÉRANT le plan de commandite offert dans le cadre de ce gala;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, réunis en comité général de travail le 4 février dernier, ont autorisé l'octroi d'une commandite de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer cet octroi;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil confirme l'octroi d'une commandite de 1 500 \$ dans le cadre du 30<sup>e</sup> Gala du mérite économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

2015-02-40

**APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN CONCERNANT LA CRÉATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la résolution numéro 2015-01-011 de la MRC de Beauce-Sartigan concernant la création du Fonds de développement du territoire (FDT).

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette nouvelle enveloppe destinée aux MRC est de leur donner des leviers supplémentaires pour intervenir en matière de développement rural, économique et régional, et d'aménagement dans un esprit de souplesse et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT que ce futur fonds serait composé :

- du fonds d'aide aux MRC;
- des sommes dédiées à la troisième génération de la Politique nationale de la ruralité;
- du solde résiduel provenant de la fermeture des Conférences régionales des élus;
- du solde de l'aide au développement économique (CLD);

CONSIDÉRANT la satisfaction exprimée par les municipalités de notre MRC relativement aux mesures administratives simplifiées appliquées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT que les incertitudes liées aux nouvelles mesures administratives qui régiront ce nouveau fonds pourraient freiner les municipalités dans leur planification stratégique et affecter l'implication bénévole des citoyens de ces localités;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC :

- demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que, dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement du territoire, les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité demeurent;
- appuie la demande de la MRC de Beauce-Sartigan concernant la création du Fonds de développement du territoire (FDT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

## EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

---

2015-02-41

## CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

## EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

---

2015-02-42

## REPRÉSENTATION DE LA MRC AU FORUM DE L'EAU DE LA YAMASKA ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'OBV YAMASKA

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'invitation reçue de l'OBV Yamaska concernant le forum de l'eau de la Yamaska 2015.

CONSIDÉRANT que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal est le représentant désigné de la MRC au sein de l'OBV Yamaska (réf. : résolution numéro 2013-11-319);

CONSIDÉRANT l'impossibilité de M. Joyal de participer à ce forum;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. le Conseiller régional Michel Blanchard pour représenter la MRC aux activités de l'OBV Yamaska en remplacement du représentant désigné;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle de cet organisme est prévue le 12 mars prochain;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la participation de M. le Conseiller régional Michel Blanchard au forum de l'eau de la Yamaska 2015 le 17 février prochain à Saint-Hyacinthe ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska le 12 mars prochain à Granby en remplacement de M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, s'il y a lieu;
- le paiement des frais d'inscription au montant de 45 \$ (plus taxes et frais applicables);
- le paiement des frais de déplacement se rattachant à ces activités, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2015-02-43 **CLASSEMENT DES INVITATIONS**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que les invitations reçues soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

2015-02-44 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que la séance soit levée à 21 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Claude Pothier, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière